

FO-DGFIP Filière fiscale

Section du Val d'Oise

CAPL du 11 mars 2010 Catégorie A, B et C déclaration liminaire

Cette CAPL se déroule dans un contexte particulièrement difficile pour les agents : après une mobilité des fonctionnaires imposée et des suppressions de postes, maintenant les attaques se poursuivent en frappant nos retraites. La journée du 23 mars et ses suites verront sûrement la riposte des agents.

Aujourd'hui, même si cette CAPL est considérée comme une simple CAP de régularisation des affectations (simple changement d'étiquette CDI vers SIP) des agents de pôles, il s'avère que l'examen des documents de travail révèle des incohérences :

Sur le SIP ARGENTEUIL Ville : un cadre C actuellement affecté à l'ORDOC n'est pas intégré dans le SIP. Idem pour un cadre B actuellement en poste au pôle de gestion n°2 et pour le B ORDOC.

De même un collègue est transféré alors qu'il a quitté le service.

Aurait-t-on déjà prévu les futures suppressions de postes ?

Sur le SIP de GARGES Centre : QUID des agents de la fiscalité immobilière qui ne sont pas intégrés au SIP contrairement à ARGENTEUIL ?

Pour les heureux élus, il ne faut pas se leurrer, contrairement à ce que l'administration veut bien nous faire croire, ils ne conserveront leurs fonctions actuelles que pour un temps limité (fin de la mise en place des SIP prévue pour 2011).

De plus, sous couvert de faciliter les démarches de l'usager, le SIP qui s'inscrit dans le guichet fiscal unifié sert de prétexte aux suppressions d'emploi.

C'est pourquoi, FO-DGFIP 95 filière fiscale réaffirme son opposition à toutes ces restructurations de services qui ne font que confirmer les craintes exprimées depuis l'origine:

- détérioration du service public ;
- alourdissement des charges de travail ;
- dégradations des conditions de travail ;
- remise en cause de la séparation assiette/recouvrement.